Image not found or type unknown

Mariage avec un homme surendetté

Par **Patrick97**, le **12/02/2020** à **01:05**

Bonjour,

Je vous pose ma question :

Je souhaite me marier avec le père de mes enfants mais qui, suite à une liquidation de son entreprise, est surendetté avec 2 ou 3 crédits de plus de 150.000 euros. Puis-je me marier avec lui sans m'inquièter ? Est-ce que si je me marie avec lui, je serai fichée d office par la Banque de France comme lui ? Serai-je aussi responsable de tout ses crédits ? Pourrai-je un jour prendre un crédit dans la banque sans problème ? Que pourrait être l'impact de sa situation sur moi en cas de mariage ? Je tiens précise qu'on est en séparation totale du patrimoine.

Merci.

Par **Tisuisse**, le **12/02/2020** à **08:27**

Bonjour,

Non, vous ne serez pas inscrite à la Banque de France. Par contre, les dettes de votre futur époux vont avoir une incidence sur le niveau de vie de la famille puisque ses remboursements impacteront ses revenus. Il aurait peut-être tout intérêt, avant de vous marier, de faire une procédure de surendettement et d'attendre la fin de cette procédure.

Par **youris**, le **12/02/2020** à **10:21**

bonjour,

la procédure de surendettement ne s'applique pas aux dettes professionnelles.

vous avez intérêt à vous marier sous le régime de la séparation de biens et éviter ensuite d'avoir des biens en indivision ni de compte-joint.

vous pourrez obtenir un prêt pour acheter un bien qui n'appartient qu'à vous et que vous avez

les revenus personnels suffisants.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés